

guide

pratique

ISLAM CHRISTIANISME

Mini dico. comparatif

Milectius



HYPALLAGE

EDITIONS

Du même auteur

100% Malt – Les Dégustations épisodiques
(Guide pratique, Hypallage Editions, 2014)

Milectius

ISLAM / CHRISTIANISME
Mini dico. comparatif
(guide pratique)

Hypallage Editions

Hypallage Editions

16, rue de la Marne, 06 500 Menton

Édité sur Internet le 7 mars 2014

Prix : 2,11 €

© 2014 Hypallage Editions

Tous droits réservés

ISBN : 978-2-37107-007-3

Introduction

Voici, sous la forme d'un mini dictionnaire, une approche synthétique comparative des théologies chrétienne et musulmane. Le lecteur trouvera, à travers vingt-trois articles, une lecture guidée complète, ou bien trouvera-t-il, au choix d'un mot qui l'intéresse, une réponse rapide à sa curiosité. Par exemple, à la question : « Qu'est-ce que l'islam dit au sujet de Jésus ? », le lecteur cherchera l'article **Jésus**.

Trois mots encore : tout d'abord, ce dictionnaire ne présente, pour le christianisme, que la pensée catholique, et, pour l'islam, que le sunnisme, tendance la plus représentative à travers le monde de cette religion. Ensuite, aucune polémique n'a été voulue intentionnellement, mais il paraît presque certain que la mise en parallèle des définitions chrétienne et musulmane de la foi fasse que ces définitions s'entrechoquent et qu'elles suscitent de nombreuses controverses et polémiques. Enfin, ce dictionnaire étant le travail d'un catholique européen, le lecteur doit être averti que le regard porté par l'auteur sur l'islam demeure très influencé par une forme de pensée typiquement occidentale.

Bien que modeste dans sa forme, cette contribution n'en vise pas moins un enjeu remarquable : donner aux chrétiens une claire compréhension de l'islam. Pour tout dire, nous supposons aussi ce travail utile aux musulmans soucieux d'interroger les articles de leur foi et de la foi chrétienne. Sur ce, cher lecteur, il ne vous reste plus qu'à entrer dans la dimension comparative des théologies des deux plus importantes religions au monde.

Entrées alphabétiques

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

Abraham

Pour les musulmans : Abraham est l'exemple même du croyant, il est le modèle du soumis à Dieu ; modèle que tout musulman doit suivre. « *Dis : Dieu a manifesté sa vérité ! Suivez la religion d'Abraham, monothéiste sincère, qui ne fut point polythéiste* » (Sourate 3, verset 95). En ce sens, Abraham est déjà un musulman. Aussi le Prophète Mahomet ne fait que redire ce qu'avait transmis Abraham à sa descendance. Or, si Dieu a béni Abraham en lui octroyant une nombreuse descendance, cette descendance elle-même doit se soumettre et non pas se réclamer par la race de l'élection divine. Dieu leur a donné par Abraham la vraie religion, et c'est tout ce qui importe, car « *Abraham n'était ni juif ni chrétien, mais un monothéiste convaincu et soumis à la volonté de Dieu* » (S 3, 67). L'attachement à Abraham est donc moins le fait d'une lignée raciale que cette valeur acquise par l'adoption de la vraie foi : « *Ceux qui ont le plus le droit à se réclamer d'Abraham sont ceux qui l'ont suivi et en particulier le Prophète Mahomet et les musulmans. Dieu est le protecteur des croyants* » (S 3, 68). « Dieu est le protecteur des croyants » et non pas d'une unique race issue d'Abraham par son fils Isaac. Voir l'article **Sainte Vierge**.

Pour les chrétiens : « *Contre toute espérance humaine, Dieu promet à Abraham une descendance, lui, dont l'épouse*

Sarah était vieille et stérile, comme fruit de la foi et de la puissance de l'Esprit Saint. En cette descendance seront bénies toutes les nations de la terre. Cette descendance sera le Christ en qui l'effusion de l'Esprit Saint fera l'unité des enfants de Dieu » (Catéchisme de l'Église Catholique, n° 706, 1992). Selon la promesse faite par Dieu à Abraham d'une descendance, le Christ est donné en son sein. Mais, dès lors, avec le Christ, la descendance d'Abraham est élargie à toutes les races, et le salut du Fils de Dieu offert à tous les hommes. Le Christ devait naître parmi un peuple, et Dieu a choisi la descendance d'Abraham pour que Son Fils soit reçu au sein de l'humanité. Cette descendance d'Abraham dont est issu le Christ est Israël. Cependant, et loin d'enfermer l'élection en un seul peuple, Dieu par Son Christ a voulu sauver tout homme.

Commentaire : une tendance actuelle, farcie d'un œcumenisme arbitraire, et largement répandue dans les milieux chrétiens, tend à faire d'Abraham le « Père des croyants », que ces derniers soient juifs, chrétiens ou musulmans, ce qui permettrait de les réconcilier autour d'une figure fondatrice commune. Or, du point de vue chrétien, le « Père des croyants » n'est pas Abraham, mais l'Esprit Saint qui donne la foi ! Quant aux musulmans, ils ne sauraient laisser croire qu'Abraham fût le fondateur de l'islam. En effet, « *du point de vue musulman, il faut garder à l'esprit qu'Abraham est musulman, au même titre qu'Adam, Noé, Moïse et Jésus. Bien loin que Mahomet ait eu la foi d'Abraham, c'est Abraham qui a eu la foi de Mahomet. La vérité, selon le Coran, est donnée toute entière dès le premier jour et dès le premier homme. Il n'est donc pas concevable qu'Abraham ait possédé une foi inchoative d'où pouvait sortir la Thora*

juive, l'Évangile chrétien et le Coran » (Alain Besançon, *Trois tentations dans l'Église*, 1996). De la sorte, on ne peut invoquer Abraham comme dénominateur commun aux trois religions juive, chrétienne et musulmane sans trahir le sens même de ces religions. Abraham n'a pas inventé la foi dans le monothéisme. Cette foi, il l'a reçue de Dieu. Son mérite, toutefois, est de l'avoir accueillie avec bonne grâce et espoir.

^

Baptême

Pour les musulmans : il n'y a pas de rite baptismal. Le baptême n'existe pas en islam. Dans les rapports islamo-chrétiens, la question du baptême a souvent été pour les musulmans l'occasion de mettre en difficulté les chrétiens. Car si le baptême est donné par Dieu pour le salut, et étant donné que le Christ a reçu lui-même le baptême dans les eaux du Jourdain, c'est que Jésus n'était pas Dieu. Si le Christ Jésus est Dieu, comment a-t-il pu être baptisé ? Dieu avait-il besoin d'être sauvé ou purifié ? « *Baptême de Dieu ! Mais qui donc peut administrer le baptême hormis Dieu lui-même ?* » (S 2, 138), dit le Coran, montrant bien par là que Jésus n'est pas Dieu et que le baptême est sans fondement. Voir article **Jésus**.

À cela l'Église répond que « *le baptême de Jésus, c'est, de sa part, l'acceptation et l'inauguration de sa mission de Serviteur souffrant* » (C.E.C., n° 536) pour pouvoir sauver les pécheurs. Le baptême donné par Jean est un baptême offert aux pécheurs pour qu'ils s'en remettent à la justice de Dieu. La réponse apportée aux pécheurs est la suivante : « Je viens prendre vos péchés à votre place ». Alors le Christ reçoit le baptême prêché par Jean le Baptiste comme signe

inaugurant sa mission de porteur des péchés du monde. « *Or, c'étaient nos souffrances qu'il supportait et nos douleurs dont il était accablé. Et nous autres, nous l'estimions châtié par Dieu et humilié. Il a été transpercé à cause de nos péchés, écrasé à cause de nos crimes. Le châtement qui nous rend la paix est sur lui et c'est grâce à ses plaies que nous sommes guéris* » (Chant du serviteur souffrant, Isaïe 53.4-5). Au baptême prêché par Jean succède le baptême acquis par le Christ lors de Sa Passion.

Pour les chrétiens : le baptême dans le Christ est un sacrement, c'est-à-dire une initiation à la vie même de Dieu. Par le baptême, un chrétien devient enfant de Dieu et participe dès lors au mystère filial du Christ uni à Son Père céleste. Ainsi, le baptisé est-il arraché au péché et sa vie reconduite dans l'union qu'elle reçoit en Dieu à la suite du Christ. Le baptême est pouvoir de l'homme par le Christ de retrouver Dieu.

Commentaire : il n'y a pas possibilité en islam de vivre en Dieu ou de participer d'une façon quelconque à Sa vie. Le baptême est donc inapte à donner quoi que ce soit de cette vie divine après laquelle, selon les chrétiens, tout homme peut aspirer. Voir article **Hulul**.

^

Création

Pour les musulmans : « Dieu a formé le monde en 6 jours et sans fatigue ». « *Dieu créa le soleil, le ciel, la mer, la terre, et n'est point fatigué de leur création* » (Victor Hugo, *Le Koran*). Allah, donc, crée et recrée sans fatigue ni besoin de repos. Il ne se désintéresse pas de sa création, dont Il recrée d'instant en instant l'ouvrage. Voir l'article **Nature**.

D'autre part, Dieu étant omnipotent, rien n'échappant à sa volonté, toute chose existante est par Lui. Ce qui implique que Dieu est également l'auteur du mal, le mal ne pouvant être une autre puissance à côté de Dieu. Pour l'islam, Dieu a aussi créé le mal : « *Si le mal existait indépendamment de la volonté de Dieu, ce dernier serait impuissant ; or, un être impuissant ne peut être Dieu. En effet, il ne peut y avoir dans la demeure de Dieu quelque chose qu'il ne désire pas ou qu'il ignore* » (Cheik Adi Musafir, *Conseils à Qa'id et Admonitions au Calife, XII^e siècle*). Toutefois, cette insistance sur la toute-puissance de Dieu qui a créé le Mal comme toute chose dans le monde pose aux musulmans l'épineux problème de la prédestination et du libre arbitre des créatures.

Ainsi le Diable, en tant que tel, est une créature de Dieu.

Pour les chrétiens : Dieu a créé le monde en six jours et s'est reposé le septième : « *Au septième jour, il chôma, après tout l'ouvrage qu'il avait fait. Dieu bénit le septième jour et le sanctifia, car il avait chômé après tout son ouvrage de création* » (Genèse 2.2-3). Le repos de Dieu le septième jour implique deux choses : la première, c'est que ce jour est donné pour Lui-même et que les créatures sont invitées à se tourner vers Dieu en laissant leurs travaux du reste de la semaine, pour se consacrer à rendre grâce et à jouir du don de la création dans sa contemplation. La seconde chose, c'est que le monde est livré à des lois, et que le monde, depuis le septième jour, fonctionne selon ces lois de manière autonome. La création est terminée et la nature possède ses lois.

Quant au mal, celui-ci n'a aucune valeur d'être ni aucune origine dans l'acte créateur. Le mystère du mal, qui se pose comme un déni de la bonté créatrice de Dieu, ne peut être

envisagé que douloureusement par les chrétiens. « *Dieu n'a pas créé la mort* », mais « *c'est par l'envie du Diable que la mort est entrée dans le monde* » (Sagesse, 1.13 et 2.24). Or, si le « Diable » a été créé bon, il est devenu mauvais par la perversion de sa libre volonté en ne choisissant pas Dieu. Ceci est un mystère terrifiant, contre lequel se dresse le mystère de la Croix.

Commentaires : un premier différend oppose chrétiens et musulmans quant au respect du jour sanctifié. En effet, pour les musulmans, « *pourquoi respecter le repos du sabbat puisqu'Allah a créé le monde sans fatigue et n'a pas eu besoin de repos le septième jour ?* » (R. Le Coz, *Écrits sur l'Islam*, 1992). Chômer le dimanche revient à disqualifier Dieu de Sa création.

Cependant, la principale divergence concerne l'origine du Mal : que le chrétien dise : « Dieu n'a pas créé le mal », le musulman réplique : « Ton Dieu n'est pas tout puissant ! » ; que le musulman dise : « Dieu a tout créé, même le mal », le chrétien de rétorquer : « Il n'y a pas de libre arbitre ! ». Ainsi, dans un cas, l'existence du mal témoigne du libre arbitre des créatures capables de s'éloigner de Dieu, mais ampute Celui-ci d'un pouvoir absolu sur ces dernières ; dans l'autre cas, l'existence du mal atteste que Dieu fait ce qu'Il veut, mais écrase la créature sous le poids de la fatalité.

Voir l'article [Qadar](#) sur le libre arbitre et la prédestination.

^

Dhimmi

Pour les musulmans : statut légal des populations chrétiennes et juives en terre d'islam. Dès le VII^e siècle, lors de

ses premières conquêtes militaires, l'islam est entré en possession de nombreux territoires peuplés par des populations chrétiennes. Ces populations ont été soumises au dhimmi, c'est-à-dire à une imposition spéciale (le jizya et le kharâj) leur garantissant par ailleurs qu'elles auraient la vie sauve, que leurs biens seraient préservés et qu'une relative liberté de culte leur serait accordée. Toutefois, le dhimmi est conçu comme un statut accordé à titre provisoire, les personnes concernées étant invitées à se convertir dans les meilleurs délais. Ce qui manque rarement d'être le cas ! Aussitôt une personne concernée par le statut de dhimmi se convertit-elle à l'islam, qu'elle accède à la pleine citoyenneté, cesse de payer l'impôt discriminatoire, et même touche une prime récompensant son adhésion à la communauté des croyants.

Commentaire : cette tolérance accordée aux « Gens du Livre » (chrétiens et juifs) a permis aux musulmans de gérer efficacement leurs conquêtes. Au VII^e siècle, lorsque commence l'expansion islamique, « *la tolérance religieuse est imposée par une nécessité d'ordre économique. Les musulmans sont des conquérants et des militaires, pas des administrateurs, ni des artisans ou des paysans. De plus, il leur faut financer l'armée qui poursuit ses conquêtes. Les dhimmis, soumis et protégés, travaillent et financent les opérations militaires* » (Le Coz, *Écrits sur l'Islam*). Ainsi se poursuivirent les conquêtes de l'islam grâce à la collaboration des chrétiens ayant accepté le statut de dhimmi.

Le dhimmi est aujourd'hui encore, dans la plupart des pays musulmans, l'unique statut légal des populations juives et chrétiennes.

^

Écritures

Pour les musulmans : le livre sacré est le Coran, transmis par Allah à Mahomet en langue arabe, et donné aux Arabes. Toutefois, le Coran n'est qu'une version en arabe de la Mère du Livre (S 13, 39), dont l'archétype se trouve au ciel : « *Par l'écriture édifiante ! Nous en avons fait un Coran en langue arabe, afin que vous le compreniez. Il est dans l'original qui est devant nous, sublime et rempli de sagesse* » (S 43, 3). À différentes époques, et par chaque prophète, une version de l'original céleste a été donnée dans une langue particulière (par exemple la Bible en hébreu aux juifs). Ainsi la Bible et le Coran ont-ils une source commune.

Pour les chrétiens : le livre sacré est la Bible, Ancien et Nouveau Testaments inclus. Les promesses faites par Dieu au peuple juif dans l'Ancien Testament se trouvent, dans le Nouveau, élargies à tout homme, quelle que soit son origine, qui aura foi en Jésus-Christ.

La Bible vue par les musulmans : s'il y a des points communs entre la Bible et le Coran, la chose est entendue comme une preuve de la transmission de ces livres saints par Allah. Or, il s'avère que la Bible et le Coran ne concordent pas toujours, tant s'en faut ! Et comme il ne peut y avoir qu'une seule révélation, cela signifie, selon l'islam, que juifs et chrétiens ont dénaturé leurs écritures, et que seul, désormais, le Coran est susceptible de transmettre le message d'Allah dans sa pureté et son intégralité. Enfin, et puisque Mahomet est le « Sceau des Prophètes », ce qui implique qu'il n'y aura plus d'autre message donné du ciel, le Coran est le livre définitif et unique qui doit conduire tous les hommes à la soumission à Dieu. Conséquence de cela : seule la langue arabe est recevable pour rendre le Coran, toute

autre langue étant jugée « dénaturante » de la lettre du texte, qui a été donnée en arabe et ne saurait être lue autrement qu'en arabe. La conversion à l'islam impose donc l'apprentissage de la langue arabe, qui contient une logique sacrée interne. Par ailleurs, un musulman peut bien lire la Bible, mais il sait, par avance, qu'il n'y trouvera rien de plus que dans le Coran, qui comporte la totalité du message divin. Et s'il trouve des passages qui se correspondent, loin de s'en émouvoir, il sait quelle source inspire la Bible : la même que celle du Coran, c'est-à-dire le Coran lui-même ! En ce qui concerne les passages contradictoires entre la Bible et le Coran, ils sont dus à la falsification par les juifs et les chrétiens de la révélation qu'ils ont reçue. De fait, le Coran condamne les juifs et les chrétiens coupables de telles malversations : « *Il en est parmi les juifs qui, adultérant les mots disent : « Nous avons entendu et nous avons désobéi »... Mais Dieu les a maudits pour leur infidélité !* » (S 4, 46) et « *Ô vous qui avez reçu l'Écriture ! Ajoutez foi à ce que nous avons minutieusement révélé pour confirmer les livres que vous détenez, et ce, avant que nous n'effacions vos visages, avant que nous les retournions sens devant derrière ou que nous les maudissions...* » (S 4, 47). De la sorte, la tâche de Jésus, Prophète d'Allah, fut de rappeler le peuple juif à la vérité du discours d'Allah que les juifs avaient reçu par Moïse. Dans cet ordre d'idées, l'Évangile (au singulier pour les musulmans) devait corriger les erreurs des juifs. Les chrétiens, à leur tour, en auraient falsifié la teneur alors que les juifs continuaient d'en refuser le contenu.

Voir également les articles [Verbe](#) et [Zahirisme](#).

^

Foi

Pour les musulmans : l'acte de foi se résume à une simple profession de foi. En effet, pour devenir musulman, il suffit de déclarer publiquement, avec l'intention de faire sa soumission à Dieu, la formule suivante : « La ilaha illa Allah wa Muhammad rasulu Allah », que l'on traduit par : « Il n'y a de divinité que Dieu, et Mahomet est son Prophète ». Tel est le seul acte de foi réclamé pour devenir musulman.

Pour les chrétiens : l'acte de foi implique un dialogue entre l'intelligence humaine et la vérité divine, par le moyen réciproque d'une adhésion de la volonté humaine et d'une grâce accordée par Dieu. Il y a donc un double mouvement de participation et d'acquiescement, afin que l'acte de foi soit libre et reçu. L'acte de foi contient en soi la reconnaissance de l'intervention de l'Esprit Saint dans l'intention d'adhérer à la figure du Christ par qui le Père est révélé. Par l'acte de foi, le chrétien pénètre déjà dans le mystère de la communion avec Dieu. « *La foi nous fait goûter comme à l'avance la joie et la lumière de la vision béatifique* » (C.E.C., n° 163).

Problématique : la foi, cependant, ne saurait demeurer isolée. « *La foi est un acte personnel... Mais la foi n'est pas un acte isolé. Nul ne peut croire seul, comme nul ne peut vivre seul* » (C.E.C., n° 166). De telle sorte que, à l'instar des musulmans qui forment une communauté de croyants (Umma), les chrétiens forment l'Église. Mais surenchérissons : la communauté chrétienne ne doit pas seulement être une communauté religieuse, elle doit également être civilement présente, par ses membres, dans la construction de la cité, dans les orientations et les événements de la vie sociale. À tel point qu'il y ait dans la vie sociale quotidienne une

culture et une habitude culturelle issue de la pratique des Évangiles. La foi a besoin d'être incarnée, et la cité est cette incarnation. Autrement, une foi désincarnée revient à célébrer un Christ privé de Son Corps. Ce n'est plus alors du christianisme, mais une hérésie de type monophysite. « *Une foi qui ne devient pas culture est une foi qui n'est pas pleinement accueillie, entièrement pensée et fidèlement vécue* » (Jean-Paul II, extrait de la *Lettre autographe de création du Conseil Pontifical de la Culture*). Le message du Pape est clair : la culture est l'incarnation de la foi. Dans l'ordre de cette même vision des choses, Paul VI se lamentait, à juste titre, de ce « *drame moderne du divorce entre la foi et la culture* ». C'est de cela que le christianisme souffre le plus actuellement.

Sans toutefois confondre les domaines religieux et politique, cette incarnation par la culture est nécessaire à l'identité du christianisme. Quant à l'islam, il a résolu la question en investissant tous les domaines de la vie humaine, les assujettissant à l'ordre totalitaire du pouvoir religieux. L'islam est une théocratie.

^

Guerre sainte

Pour les musulmans : la guerre sainte, ou jihâd, est un devoir communautaire, une obligation légale dont les croyants doivent s'acquitter selon les préceptes suivants consignés dans le Coran : « *Qu'il soit aisé ou difficile pour vous de combattre partez en campagne ! Engagez dans la lutte pour la cause de Dieu, vos biens et vos personnes !* » (S 9, 41), car « *si vous ne partez pas en campagne, Dieu vous infligera un châtement douloureux* » (S 9, 39). Il s'agit bel et

bien de partir en campagne militaire combattre « *ceux qui ne croient pas en Dieu ni au jour du jugement dernier et ne s'interdisent pas ce que Dieu et son envoyé ont prohibé. Combattez également ceux parmi les gens du Livre, qui ne professent pas la religion de la vérité, à moins qu'ils ne versent la capitation directement et en toute humilité* » (Sourate de l'Épée, 9, 39). Voir article **Dhimmi**.

Pour les chrétiens : la croisade fut une forme de guerre sainte. Prêchée sur la base du sentiment religieux, elle conduisit sous les armes de nombreux chrétiens pour mener de lointaines campagnes militaires. Cependant, à la différence du jihâd, dont le but est de convertir les infidèles à l'islam, la croisade n'avait pour motif, a priori, que de délivrer les territoires anciennement chrétiens, tombés, précisément, entre les mains des musulmans au terme de leurs saintes campagnes militaires. Il s'agissait, entre autres, de libérer le tombeau du Christ, puisque Jérusalem était devenu une ville islamique lors de la conquête de la Palestine au VII^e siècle.

Si les croisades furent un temps prêchées par l'Église, il faut reconnaître que cette forme d'action au service de la foi n'est guère plus envisagée, et même semble définitivement condamnée.

Commentaire : l'islam ne rejette pas totalement l'usage de la violence. En effet, pour convertir, le recours à la lutte armée ne peut être absolument écarté, le devoir de jihâd figurant en toutes lettres dans le texte du Coran. L'Église, pour sa part, enseigne que « *la réponse de la foi donnée par l'homme à Dieu doit être volontaire ; en conséquence, personne ne doit être contraint à embrasser la foi malgré soi. Par sa nature même, en effet, l'acte de foi a un caractère*

volontaire » (*Dignitatis Humanae*). Telle est la position de l'Église sur la question de l'adhésion à la foi. Telle n'est pas la position de l'islam. Et l'explication en est simplement la différence de conception de la foi et du libre arbitre dans l'une et l'autre religion. Voir articles **Foi** et **Qadar**.

^

Hūlūl (union mystique)

Pour les musulmans : l'union mystique, ou hūlūl, est du point de vue de l'orthodoxie islamique une hérésie, une impiété (zandaqa). L'école mystique, dite soufisme, demeure très mal acceptée par la tradition sunnite, qui y voit un rejet des enseignements traditionnels. Du reste, les mystiques eurent dès les débuts de l'islam de gros démêlés avec les autorités religieuses en place. Ainsi Nourī à Bagdad au IX^e siècle, qui parlait d'un « amour réciproque » entre Dieu et Sa créature ; tel, aussi, Ibn Karrām, expulsé du Sijistan, qui professait l'inspiration privée des vérités de la foi ; tel, encore, le célèbre al-Hallaj, qui osait dire en parlant de Dieu : « *Je suis devenu Celui que j'aime et Celui que j'aime est devenu moi. Nous sommes deux esprits infondus en un seul corps* » et qui fut exécuté en 922 à Bagdad. L'état mystique est toujours apparu aux yeux de l'islam comme une forme d'« incarnation », pensée d'inspiration chrétienne vigoureusement condamnée.

Pour les chrétiens : l'union mystique est le but de la vie chrétienne, le sujet humain devant retrouver le lien qui l'unit à son Dieu. La vie en Dieu, qui est plénitude de l'être, est la seule existence qui est capable de combler et d'apaiser l'âme de l'homme, âme perpétuellement en quête d'un dépassement de soi et d'une paix intérieure la fuyant sans cesse

autrement. Dieu est infini, et en Lui seul l'homme peut éteindre sa soif d'infini. Dieu est paix parfaite dans l'amour véritable, et en Lui seul l'homme peut exprimer et assouvir pleinement son aspiration relationnelle. Voir article **Paradis**.

Commentaire : En islam, il n'y a pas de communion d'amour avec Dieu, mais une adoration passant par la soumission. « *Le Dieu musulman est impassible absolument, il est condescendant, et lui prêter l'amour serait encore un anthropomorphisme suspect. Point d'amour, qui serait indigne de Dieu, mais une condescendance absolument gratuite, une bienveillance. Les juristes les plus stricts affirment que l'homme ne peut aimer Dieu en lui-même, mais seulement sa loi, son service et sa volonté. Il est ordonné par la tradition aux fidèles de réfléchir sur la Création, sur le Cosmos, mais d'écarter toute réflexion sur le mystère de Dieu en lui-même. Les chrétiens sont accusés de vouloir pénétrer indûment à l'intérieur de ce mystère caché* » (Alain Besançon, *Trois tentations dans l'Église*). Là encore, la divergence est grande entre les deux religions. Car si, pour les chrétiens, Dieu est l'absolu à atteindre, pour les musulmans, Il est l'unique inaccessible.

^

Images

Pour les musulmans : les représentations figurées d'êtres animés sont strictement interdites. Cette attitude inébranlable découle de la lutte que l'islam a dû mener du temps du Prophète contre l'idolâtrie des gens de la Mecque pour imposer le monothéisme. Ainsi, images, idoles, idolâtrie et polythéisme sont-ils synonymes dans la pensée musulmane du même crime. Que l'image conduise au polythéisme ou

qu'elle en soit l'expression, elle est condamnée de manière irrévocable comme un péché d'associationnisme. En effet, représenter Dieu, c'est Lui associer en image un double qui n'est pas Lui. C'est donc avoir créé une autre divinité à côté de Dieu ; divinité qui n'est pas Dieu et qui insulte l'absolue transcendance de Son unicité. Ainsi, « *Dieu ne pardonne pas qu'on lui associe d'autres divinités. Il pardonne à qui il veut les péchés moins graves que celui-là. Quiconque associe d'autres divinités à Dieu, commet un péché infini* » (S 4, 48).

Pour les chrétiens : le Christ est l'icône du Père. Il est l'Image vivante et sensible des mystères divins : « Qui m'a vu a vu le Père », dit le Christ.

Cependant, avant l'Incarnation, Dieu avait interdit aux hommes de faire des images, dans l'intention pédagogique de les détourner du mauvais désir de se façonner des dieux à leur convenance. Si l'homme veut apprendre de Dieu la Vérité, il doit apprendre à se séparer des faux dieux et à ne plus les invoquer par le média d'images, d'idoles. Ainsi, le commandement divin prescrit : « *Tu ne feras aucune image sculptée, rien qui ressemble à ce qui est dans les cieux, là-haut, ou sur la terre, ici-bas, ou dans les eaux, au-dessous de la terre* » (Exode 20.4). Tel est le commandement donné par Dieu au peuple juif dans le Sinaï. Or, par l'Incarnation, le Christ, Dieu fait chair, hausse la condition humaine au rang, jusqu'alors inaccessible, du divin. Les représentations sensibles du divin sont alors possibles et parlent en vérité de Celui dont, mystérieusement, elles retracent l'Incarnation. De l'idole, caricature d'un divin imaginaire, on passe à l'icône, vision du Verbe incarné, « *que nous avons entendu, que nous avons vu de nos yeux, que nous avons contemplé, que nos mains ont touché* » (1 Jean 1.1).

Idolâtrie : l'accusation d'idolâtrie fut très vite portée par les musulmans à l'encontre des chrétiens parce qu'ils adorent la Croix. Cette accusation remonte au moins au VIII^e siècle, puisque l'on en a un écho dans les écrits de saint Jean Damascène, premier chrétien à avoir étudié l'islam de l'intérieur (il vivait en territoire conquis, en Syrie, à Damas). Voici ce qu'il nous rapporte au sujet de cette querelle islamo-chrétienne : *« Ils nous accusent aussi d'idolâtrie parce que nous nous prosternons devant la croix qu'ils ont en horreur. Nous leur disons alors : pourquoi donc vous frottez-vous à cette pierre dans votre Ka'ba, et aimez-vous la pierre au point de l'embrasser ? Vous n'avez pas honte de l'embrasser uniquement parce qu'Abraham s'est uni sur elle à une femme... mais vous nous blâmez parce que nous nous prosternons devant la croix du Christ qui a ruiné la puissance des démons et les séductions du diable ! On raconte d'ailleurs que cette pierre est la tête d'Aphrodite, devant laquelle ils se prosternaient et qu'ils appelaient Chabar. Et de nos jours encore, la trace d'une effigie apparaît à ceux qui observent minutieusement »* (saint Jean Damascène, *Hérésie 100*, VIII^e siècle).

Iconoclasme : c'est l'Empereur byzantin Léon III qui est à l'origine du mouvement des briseurs d'images. Le culte des images fut alors interdit dans l'empire chrétien d'orient et les icônes livrées à la destruction. Cette lutte de l'iconoclasme ébranlera durablement le christianisme oriental. Or, l'on sait aujourd'hui que son inspiration prend sa source dans la doctrine même de l'islam qui condamne toute image comme une offense à Dieu. En effet, l'Empereur Léon III échangea une correspondance avec le Calife Umar II au sujet de la légitimité de la vénération de la Croix et des

icônes. Cet échange de réflexions théologiques sur la question l'influencera profondément. De fait, lorsqu'en 720, le nouveau Calife, Yazid II, promulguera un édit iconoclaste, l'Empereur byzantin ne tardera pas à l'imiter. Ainsi la dramatique crise iconoclaste qui secoua l'Orient, eut pour facteur déclenchant une contamination théologique d'inspiration islamique.

^

Jésus

« *Pour vous, qui suis-je ?* » (Matthieu 16.15)

Pour les musulmans : Jésus est un Prophète : « *Jésus, fils de Marie, est seulement l'Apôtre d'Allah* » (Sourate 4, verset 169). Jésus est né d'une femme vierge, Marie, et tous les deux sont des bénis de Dieu. La mission de Jésus en tant que Prophète consiste à se laisser instruire par Dieu et à transmettre cette Parole reçue : « *Dieu lui fera connaître le Livre, la Sagesse, la Torah et l'Évangile ; il sera envoyé vers les Fils d'Israël* » (S 3, 48-49). La mission de Jésus est limitée à l'enseignement du peuple juif, auprès duquel il est envoyé par Allah. Comme tous les Prophètes qui l'ont précédé, tel Abraham et Moïse, Jésus ne peut être vaincu, car il est investi de la puissance d'Allah. Aussi Jésus, le Prophète d'Allah, n'a-t-il pas succombé à ses ennemis ; il n'est pas mort sur la croix ; Dieu l'a élevé directement au Ciel : « *Ils disent c'est nous qui avons tué le Messie, Jésus, Fils de Marie, l'Envoyé de Dieu, alors qu'ils ne l'ont pas tué ni crucifié, cela leur a semblé tel... en toute certitude ils ne l'ont pas tué ; mais Dieu l'a élevé vers Lui* » (S 3, 157-158).

Pour les chrétiens : Jésus est le fils de Dieu ; Il est à la fois Dieu et homme ; Il est le Verbe, la seconde personne de la

Trinité qui a pris chair de la Vierge Marie : « *Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous, et nous avons contemplé sa gloire, gloire qu'il tient de son Père comme Fils unique, plein de grâce et de vérité* » (Jean 1.14) ; mort sur la croix, Jésus est ressuscité d'entre les morts le troisième jour ; Il est venu dans le monde pour épouser notre condition humaine en vue de notre salut : « *Car si c'est un même être avec le Christ que nous sommes devenus par une mort semblable à la sienne, nous le serons aussi par une résurrection semblable* » (Épître aux Romains 6.5).

La foi chrétienne vue par l'islam : d'après le Coran, il est impensable que Jésus soit le Fils de Dieu. Dans le Coran, la divinité de Jésus est même niée par Jésus en personne : « *Et Dieu dit : Est-ce toi, Jésus, Fils de Marie, qui as dit aux hommes prenez-moi et ma mère comme divinité en dehors d'Allah ? Jésus répondit : À Toi la gloire, je n'ai pas à dire ce que je ne tiens pas pour véridique. Si je l'avais dit, Tu l'aurais su. Tu sais ce qui est en moi alors que je ne sais pas ce qui est en Toi, car Toi, tu connais les mystères. Je ne leur ai dit que ce que Tu m'as ordonné de dire : Adorez Allah, mon Seigneur et le vôtre !* » (S 5, 116-117). Ainsi, d'après le Coran, Jésus, à peine rappelé auprès de Dieu, doit-il se justifier de cette divinité que les hommes lui ont prêtée. Bien entendu, en bon musulman, Jésus nie avoir laissé croire une telle chose. Seuls sont coupables les hommes qui le reconnaissent pour Dieu : « *Sont vraiment infidèles ceux qui ont dit que Dieu c'est le Messie Fils de Marie* » (S 5, 17). Et les infidèles n'ont pas de place dans le Royaume d'Allah !

Jugement de l'islam par les chrétiens : tout d'abord, dans l'Évangile de saint Jean, Jésus parle ainsi : « *Croyez-moi ! je suis dans le Père et le Père est en moi* » (Jean 14.11). Pour

les chrétiens, non seulement Jésus est à côté de Dieu, non seulement il vit en Dieu et Dieu vit en lui, mais il est Dieu. Ce qui est en opposition irréductible avec l'obligation que fait le Coran de refuser la divinité à Jésus. De telle sorte que si les points de vue s'opposent au sujet de Jésus, les condamnations de part et d'autre renvoient les fidèles de l'islam et du Christ dos à dos. Si l'on considère le propos suivant de Jésus : « *Qui me hait hait aussi mon Père* » (Jean 15.23), cela veut dire qu'en haïssant le Christ, c'est Dieu qu'on hait en Lui. Or, l'islam rejette « Jésus uni à son Père dans la divinité ». Ce qui fait dire au chrétien, et à saint Jean le premier, que : « *Le voilà l'Antichrist ! Il nie le Père et le Fils. Quiconque nie le Fils ne possède pas non plus le Père* » (1 Jean 2.22-23). En étant anti-Christ, l'islam éloigne ses fidèles de Dieu : telle est la conclusion traditionnellement partagée par les chrétiens depuis leur première rencontre avec la religion de Mahomet.

Commentaire : on en arrive donc à cette impasse : le musulman est anti-Christ et le chrétien infidèle. L'anathème est réciproque. Chrétiens et musulmans sont prévenus par leurs Écritures contre toutes tentatives de les arracher à leur foi : comme nous venons de le voir, dans le Coran, Jésus met en garde contre l'usage abusif de son nom et s'en excuse auprès d'Allah. Quant aux Évangiles, on y lit que le Christ Jésus prévient ses disciples que « *des faux prophètes surgiront nombreux et abuseront bien des gens* » (Matthieu 24.11). Ce qui fera que les chrétiens de Byzance dénonceront Mahomet comme un faux prophète. Toutefois, l'islam ne s'émeut pas de telles mises en garde, car il possède avec le Coran sa propre grille de lecture de la Bible. À ce sujet, lire l'article **Écritures**.

^

Kalâm (théologie)

Pour les musulmans : le kalâm forme un corpus théologique apte à répondre aux questions controversées suivantes :

– L’homme est-il libre de ses actes ou tout est-il voulu par Dieu ? (voir article **Qadar**)

– Le Coran parle d’un Verbe de Dieu. Cette Parole est-elle créée ou incréée ? Est-elle Dieu (voir article **Verbe**)

– Dieu a-t-il des attributs : Parole, Sagesse, Miséricorde ? (voir article **Trinité**)

– Le texte du Coran est-il explicite dans tous les cas ou fait-il aussi appel à l’allégorie, à la métaphore ? Comment surmonter les contradictions opposant bon nombre de versets coraniques ? (voir article **Zahirisme**)

Sur la base des thèmes ci-dessus définis, le kalâm, ou théologie spéculative se divise en plusieurs écoles :

– Hashwiyya : l’école hashwiyya, ou « corporéiste », soutient qu’il faut prendre au pied de la lettre les versets anthropomorphiques du Coran. Dieu a ainsi des capacités corporelles, Lui qui « siège sur un trône » et qui « en descend ». Cette tendance corporéiste fut prépondérante aux débuts de l’islam et se trouva être en écho favorable avec l’Incarnation prêchée par les chrétiens. À cause de cela, les opposants musulmans à cette doctrine lui donnèrent son nom sous un terme injurieux, hashw, qui signifie farce, au sens de farci.

– Zahirite : l’école zahirite, fondée au IX^e siècle par Dâoud, et principalement représentée par Ibn Hazm (mort en 1064), insiste, elle aussi, sur le sens littéral des versets

coraniques, quoiqu'elle refuse l'interprétation anthropomorphique de l'école précédente. Il s'agit donc d'affirmer la simplicité du Coran, de soutenir le sens « apparent » (Zahir) de ses versets, sans toutefois faire de concession à la doctrine chrétienne de l'incarnation. Ibn Hazm s'en prendra explicitement au dogme chrétien en pensant défendre le Coran : « *L'Incarnation est impossible, car elle introduit en Dieu une nouveauté, ce qui est contraire à sa nature. Si dans l'Incarnation Dieu change d'état et devient homme, le Messie, Dieu devenu homme, n'est plus Dieu, mais homme ; inversement, si c'est l'homme qui devient Dieu, le Messie n'est plus homme, il est Dieu ; s'il est les deux à la fois, ni Dieu ni l'homme n'ont changé d'état de telle sorte que l'un devienne l'autre, et ils sont juxtaposés, comme l'enseigne la doctrine nestorienne des deux natures et des deux personnes dans le Christ* » (Ibn Hazm, *Kitâb al-fisal*, XI^e siècle).

– Qadarite : école fondée dès le VII^e siècle par Ma'bad al-Juhanî, qui fut sans doute disciple d'un chrétien irakien, tandis que Ghaylân, un autre représentant du qadarisme, était, lui, un ancien chrétien converti à l'islam. L'école qadarite (qui « limite le Qadar »), donc, s'oppose, au nom de la justice de Dieu, à ce que les actes humains soient prédéterminés. Là encore, on retrouve une problématique chrétienne du sens de la liberté, impliquant désobéissance, mérite et jugement divin des hommes. Les membres de cette école furent pourchassés et exécutés sous les Califes Omeyyades, dont l'autorité reposait sur le fait même que ce qui est voulu par Dieu.

– Jabarite : cette école regroupe, à l'inverse, les partisans de la contrainte divine. Elle reçut le soutien et l'aval de la puissance califale omeyyade.

– Mo'tazilite : école représentée par Wâsil ibn 'Atâ' (mort en 749), Amr ibn Ubayd (761), Abou-l-Hodhaïl (840), an-Nazzâm (845), Abou-Hâchim (933). Les Mo'tazilites poussèrent à l'extrême les thèses qadarites sur le libre arbitre, entrant ainsi en rébellion ouverte contre le pouvoir des Califes. Ils condamnèrent, par ailleurs, tout recours aux attributs de Dieu pour définir ou exprimer les actions divines, faisant prendre de la sorte à l'islam une orientation définitive et extrêmement limitative de la définition de l'Unicité de Dieu. Mais, pour leur dernière grande thèse, celle de la création du Coran (il s'agissait, une fois encore, de nier l'attribut de la Parole en Dieu), les Mo'tazilites ne furent pas suivis par l'évolution ultérieure de la pensée théologique de l'islam, puisque, aujourd'hui, l'orthodoxie prêche un Coran incréé, Verbe de Dieu.

– Matoridite : école fondée par al-Mâtôrîdî (944) et ayant cherché un compromis entre la raison et la Loi, acceptant la spéculation théologique sans nier l'obligation faite de croire.

– Ach'arite : cette école, fondée par Al-Ach'arî (956), a triomphé de la précédente, instituant la primauté de la Loi sur la raison. Elle impose une vision implacable du volontarisme divin, réduisant ainsi à rien l'importance de la liberté humaine. Conclusion fermée sur elle-même de toutes les grandes questions théologiques qui ont fermenté en islam, l'ach'arisme est la solution la plus restrictive que l'on pouvait donner de la foi : « *Il faut croire parce que cela est écrit!* », disait Al-Ach'arî.

Cependant, et ce même en ce qui concerne la doctrine ach'arite, le Kalâm demeure suspect aux musulmans intransigeants, et en particulier pour les hanbalites, défenseurs d'un strict juridisme.

Pour les chrétiens : la question théologique primordiale que pose la lecture du Coran est la suivante : l'islam n'est-il pas, en fin de compte, une hérésie chrétienne ? (voir article **Révélation**). Pour traiter de ce sujet brûlant, nous laissons ici la parole au premier théologien chrétien à avoir approché et étudié, au VIII^e siècle, cette « nouvelle religion » venue du désert d'Arabie. Saint Jean Damascène, c'est lui notre premier témoin, semble convaincu de la nature hérétique de l'islam, puisque, pour commencer, il recense la religion de Mahomet au n° 100 de son catalogue d'hérésies chrétiennes et que, plus précisément encore, il écrit : « *Donc, jusqu'à l'époque d'Héraclius, ils ont ouvertement pratiqué l'idolâtrie. À partir de cette époque et jusqu'à nos jours, un faux prophète, du nom de Mahomet, s'est levé parmi eux, qui, après avoir pris connaissance, par hasard, de l'Ancien et du Nouveau Testament, et, de même, fréquenté vraisemblablement un moine arien, fonda sa propre hérésie* » (Hérésie 100, VIII^e siècle). Jean Damascène poursuit en donnant les grandes lignes dogmatiques de l'islam qu'il côtoyait : « *Il dit qu'il y a un seul Dieu, créateur de toutes choses, qu'Il n'a pas été engendré et qu'Il na pas engendré. Selon ses dires, le Christ est le Verbe de Dieu et son Esprit, mais il est créé et il est un serviteur ; il est né sans semence de Marie, la sœur de Moïse et d'Aaron. En effet, dit-il, le Verbe et l'Esprit de Dieu sont entrés en Marie et on engendré Jésus, qui fut un prophète et un serviteur de Dieu. Et, selon lui, les juifs, au mépris de la Loi, voulurent le mettre en croix, et, après s'être emparés de lui, ils n'ont crucifié que son ombre. Le Christ lui-même, dit-il, ne subit ni la croix ni la mort. En effet, Dieu l'a pris près de lui dans le ciel, parce qu'Il l'aimait. Et il dit également, qu'une fois le Christ monté aux*

cieux, Dieu l'a interrogé en disant : « Jésus ! as-tu dit : Je suis le fils de Dieu et Dieu ? » Jésus, d'après lui, a répondu : « Sois miséricordieux envers moi, Seigneur ! Tu sais que je n'ai pas dit cela et que je ne dédaigne pas d'être ton serviteur. Mais les hommes mauvais ont écrit que j'avais fait cette déclaration ; ils ont menti à mon égard, et ils sont dans l'erreur. » (saint Jean Damascène, *Hérésie 100*, VIII^e siècle). On trouve ici tous les éléments propres à définir une hérésie : appropriation et réinterprétation du rôle et de la personne du Christ. Il est très symptomatique, également, de voir combien, aux débuts de l'islam, les références au Christ sont prépondérantes, alors qu'aujourd'hui elles semblent quasiment occultées. Cela s'explique par le contexte dans lequel est né l'islam, contexte profondément judéo-chrétien, pénétré par le discours biblique et les querelles christologiques. L'islam n'aurait fait, en somme, qu'entrer à son tour dans cette prodigieuse confrontation de points de vue théologiques sur la nature de Dieu et de Son Verbe.

^

Loi

Pour les musulmans : le Coran fonde une Loi que Dieu a donnée par l'intermédiaire de Son Prophète Mahomet. Cette Loi, intangible et parfaite, recèle la vérité et s'exerce sur tous les champs de l'activité humaine. Les questions culturelles, sociales, politiques, domestiques, trouvent leur formulation et leur réponse dans une unique dimension religieuse, exposée sous la forme de la Loi coranique. « *Le Coran se présente comme un code religieux et social, d'où le caractère essentiellement juridique de l'islam, défini avant tout par une Loi (charî'a)* » (Dominique Sourdel, *L'Islam*, 1962).

Il n'y a donc pas en islam de notion de séparation des pouvoirs temporel et spirituel, du politique et du religieux. Au nom même de l'unicité sainte de la Loi, la distinction serait perçue comme une perversion de Sa lettre et une atteinte au décret de Celui-là même qui en a donné le contenu, c'est-à-dire Dieu.

Pour les chrétiens : la loi à laquelle on se doit d'obéir est, de façon générale, celle de la cité : « *Soyez soumis, à cause du Seigneur, à toute institution humaine : soit au roi, comme souverain, soit aux gouverneurs, comme envoyés par lui pour punir ceux qui font le mal et féliciter ceux qui font le bien* » (1 Pierre 3.13-14). Car, « *en effet, les magistrats ne sont pas à craindre quand on fait le bien, mais quand on fait le mal. Veux-tu n'avoir pas à craindre l'autorité ? Fais-le bien, et tu recevras des éloges ; car elle est l'instrument de Dieu pour te conduire au bien* » (Romain 13.3-4). Ainsi les lois que formulent les hommes pour se gouverner sont-elles bonnes, en ce sens où elles sont le fait, soit d'un droit naturel inspiré par Dieu, soit d'une longue traduction de Ses dix commandements, adaptés dans le langage de chaque époque et de chaque société. La place du chrétien face aux lois de la cité revient alors à faire qu'elles demeurent toujours dans la ligne de cet héritage et qu'elles en tirent toujours le meilleur avantage. La loi peut ainsi se décliner sous des formes très variées et évoluer sans pourtant cesser d'être, sur le plan de la justice sociale, une expression d'inspiration divine.

Quant à la loi spirituelle, elle concerne chaque individu en son âme et conscience, lui commandant l'amour de Dieu et l'amour du prochain : « *Jésus lui dit : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit : voilà le plus grand et le premier commandement.*

Le second lui est semblable : tu aimeras ton prochain comme toi même » (Matthieu, 22.37-39). Cette loi ne soustrait pas l'homme aux lois de la cité, mais enrichit celle-ci d'hommes et de femmes ayant pour loi supérieure l'amour et le bien d'autrui qu'ils puisent en Dieu. De fait, la loi du Christ est une loi de perfection : « Soyez parfaits comme mon Père qui est au Ciel est parfait ». Cette loi de perfection est déjà, ici-bas, union à Dieu dans Sa ressemblance.

Controverse : au sujet de la perfection réclamée par le Christ pour Ses disciples, la controverse qui eut lieu, en 1390, entre le futur empereur chrétien de Byzance, Manuel II Paléologue, et un important dignitaire musulman, dont il était alors l'otage, donne bien à comprendre la distinction entre les deux voies, celle du Christ et celle du Coran. Face à la perfection spirituelle exigée par le Christ pour qui veut devenir Son disciple, *« le musulman répond que la Loi du Christ est en effet belle et bonne... Mais elle est trop dure, trop lourde, trop élevée et donc impraticable par les hommes. C'est pécher par excès que de devoir aimer ses ennemis, rechercher la pauvreté, supporter la virginité, contraire à la raison et à notre nature d'êtres corporels... La Loi de Mahomet tient la voie moyenne entre les déficiences de la Loi mosaïque et les excès de celle du Christ. Or le milieu, la modération sont synonymes de vertu. Donc si la Loi de Moïse est bonne, celle du Christ, meilleure, celle de Mahomet est tout en haut de l'édifice et le couronne »* (d'après Manuel II Paléologue, *Entretiens avec un musulman*). En effet, la communauté musulmane se définit elle-même comme étant la Communauté du juste milieu, ce qui fait d'elle, un modèle de modération et de vie équilibrée. Reste à savoir si le droit à la polygamie, par exemple, ou

encore l'interdiction absolue de boire de l'alcool, sont emprunts de modération ? Quant à suivre le Christ dans une imitation parfaite de son renoncement et de ses dépouillements jusqu'à la mort sur la croix, cela demeure un choix de vocation éminemment spirituel, et, par là même, concerne un mode d'adhésion spécifique au mystère christique, comme le sacerdoce ou la vie consacrée. Mais « il y a beaucoup de demeures dans la Demeure de mon Père », et les vocations sont nombreuses et variées, sans toutefois, quelles qu'elles soient, faire l'impasse, à un moment ou à un autre de la vie, sur la mort à soi et la résurrection dans le Christ.

^

Mariage

Pour les musulmans : le Coran autorise d'avoir jusqu'à quatre épouses légitimes, et autant de concubines que l'on souhaite. « *Épousez donc celles des femmes qui vous seront plaisantes, par deux, par trois, par quatre, mais si vous craignez de n'être pas équitable, prenez-en une seule ou des concubines* » (S 4, 3). Quant à la répudiation, al-Talâq, elle offre au mari la possibilité de renvoyer sa femme et d'en prendre une nouvelle, comme il est expliqué dans le Coran (S 2, 229 /S 33, 4 /S 58, 2).

Pour les chrétiens : le mariage est un sacrement que s'échangent les deux époux. Il les uni librement au projet que Dieu a pour eux. « *L'homme et la femme sont faits l'un pour l'autre : non pas que Dieu ne les aurait faits qu'à moitié et incomplet ; Il les a créés pour une communion de personnes, en laquelle chacun peut être aide pour l'autre parce qu'ils sont à la fois égaux en tant que personnes (« os de mes os... ») et complémentaires en tant que masculin et*

féminin. Dans le mariage, Dieu les unit de manière que, en formant « une seule chair » (Genèse 2.24), ils puissent transmettre la vie humaine : « Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre » (Genèse 1.28). « En transmettant à leurs descendants la vie humaine, l'homme et la femme comme époux et parents coopèrent d'une façon unique à l'œuvre du Créateur » (C.E.C., n° 372).

Commentaires : « Pour la loi musulmane, le mariage n'est pas une association égalitaire entre deux époux ; c'est un simple contrat qui rend une femme licite à un homme, avec obligation essentielle, pour l'épouse, d'être à la disposition du mari ; à noter que le mot arabe que nous traduisons par mariage est *nikâh* (sans jeu de mots !), dont la signification exacte est relation sexuelle » (Le Coz, *Écrits sur l'Islam*, 1992). De fait, le Coran exprime très prosaïquement cette conception : « Vos femmes sont un champ de labour pour vous. Venez à votre champ de labour, comme vous le voulez » (S 2, 223). En islam, « le mariage est essentiellement un acte par lequel une femme, souvent sans être consultée, doit se mettre sexuellement à la disposition d'un mari, s'il y a lieu à côté de trois autres épouses et d'un nombre illimité de concubines, pour être renvoyée incontinent, dès qu'elle a cessé de plaire » (G.H. Bousquet, *L'éthique sexuelle de l'Islam*, 1953). On peut espérer, dès lors, que la femme en occident, fière de sa liberté, soit le meilleur rempart contre la propagation d'une religion qui ne lui offre, pour tout statut, que celui d'un objet sexuel et d'un ventre ! Cependant, « il faut considérer le sort peu enviable des femmes dans la société démocratique contemporaine. Pour mille raisons, qu'il n'y a pas lieu de détailler ici, elles sont exposées à un risque très fort de célibat, de stérilité et de solitude. L'Islam leur offre

*une condition qu'aujourd'hui elles trouvent peu plaisante, mais qui comprend tout de même, et presque automatiquement, l'accomplissement d'un désir que l'on ose plus qualifier de naturel, mais présent tout de même chez beaucoup, bien qu'il leur arrive de le nier : le mariage et les enfants » (A. Besançon, *La tentation de l'Islam dans la France contemporaine*, in *Trois tentations dans l'Église*).*

^

Nature

Pour les musulmans : la nature n'est pas un résultat fini, mais une continuité d'accidents provoqués par Dieu d'instant en instant et sans interruption de Sa part, sans quoi le monde cesserait d'être. « *Les accidents doivent donc être à chaque fois créés par Dieu. De plus, comme le monde est formé d'atomes instantanés, il n'y a pas de raison pour que l'accident, existant dans le sujet en un instant, y existe à l'instant suivant ; il doit être à chaque instant créé par Dieu* », toutes choses qui « *sont l'expression de la volonté souveraine et incompréhensible de Dieu* » (Émile Béhier, *La réaction de l'Islam*, in *La philosophie du Moyen Âge*, 1971).

Pour les chrétiens : la nature est régie selon des lois, selon des liens de cause à effet. De telle sorte que ces lois sont identifiables, que l'on peut les étudier et les nommer : lois de l'évolution, lois de la gravité, lois de l'attraction universelle, etc.

Il y a donc un ordre dans la nature : ordre voulu par Dieu et au sein duquel l'homme est placé, en même temps qu'il est invité à en prendre la mesure et à en maîtriser les enjeux et les forces : « *Dieu les bénit et leur dit : soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la* » (Genèse 1.28).

La nature est ainsi laissée entre les mains de l'homme sans autre intervention créatrice de Dieu que l'acte initial par lequel Il fit émerger le monde.

Commentaire : alors que pour les musulmans Dieu réintervient nécessairement dans Sa création à tout instant, pour les chrétiens, Dieu ne revient pas sur les lois qu'Il a fondées. Pour l'islam, le miracle est permanent, la nature n'existant pas sans un miracle de tous les instants qui s'inscrit à chaque fois comme l'apparition d'un nouveau monde. À l'inverse, pour le christianisme, les lois demeurent, et si Dieu veut changer le processus naturel de la création, Il est obligé d'intervenir surnaturellement par voie de miracle. Ainsi, alors que pour les musulmans la résurrection des morts n'est qu'une autre façon pour Dieu de créer, pour les chrétiens, la résurrection des morts est une action divine dépassant les possibilités et les lois de la nature.

On comprendra aisément pourquoi l'« atomisme » prêché par l'islam l'a éloigné du développement des disciplines scientifiques si chères à l'occident chrétien ; car, s'il n'y a pas de rapport de cause à effet dans la nature, il n'y a pas de science expérimentale possible, et donc aucun progrès envisageable dans la connaissance de l'univers et dans la maîtrise des manifestations naturelles. Dès lors, s'il n'y a aucun lien nécessaire, aucune relation de causalité entre deux accidents, l'islam en arrive donc à considérer les sciences expérimentales comme de vaines recherches, ce qui lui interdit par là même toute tentative de compréhension de la nature.

Voir l'article [Création](#).

^

Obéissance (soumission)

Pour les musulmans : l'obéissance à Dieu n'est pas une condition de la pratique religieuse parmi d'autres, mais c'est la seule attitude possible devant Dieu. À tel point que cette obéissance, qui est entendue dans son acception la plus totale, c'est-à-dire la soumission, a donné à l'islam son nom. En effet, les mots islam et musulman signifient réciproquement « soumission » et « soumis ». Les deux mots viennent de la même racine (SLM) qu'aslama (se soumettre). En islam, donc, le principe de la pratique religieuse n'est pas d'interroger le mystère de Dieu, ni de s'en rapprocher, mais de se soumettre à Sa volonté toute puissante et incompréhensible.

Pour les chrétiens : l'obéissance est filiale. Elle s'inscrit dans un rapport interpersonnel, de père à fils. Car, comme est venu nous le révéler le Christ, Dieu est Père. L'obéissance passe ainsi sous le rapport de la reconnaissance de l'enfement, de la bonté prodiguée, de l'éducation, de la pédagogie dispensée, du souci de donner et de la capacité à recevoir. Cependant, une telle reconnaissance est impossible à l'homme sans la grâce, ce lien d'amour qui donne sa vraie dimension à toute filiation.

Quant à l'obéissance salvatrice, seul le Christ a été capable de racheter la désobéissance originelle d'Adam et Ève par une obéissance parfaite allant jusqu'au sacrifice sur la Croix, gage de salut.

Commentaire : l'obéissance salvatrice du Christ est inconnue de l'islam, et ce principalement pour deux raisons : la première parce que la notion de péché originel, de désobéissance première de l'homme est niée, ce dernier n'ayant pas le pouvoir de contrarier les projets de Dieu ; la seconde

étant, toujours selon le Coran, que le Christ n'a pas été crucifié, Dieu n'abandonnant jamais aux mains de ses ennemis Son prophète.

En conclusion, la soumission enseignée par le Coran représente l'acceptation, sage et résignée, d'un état de fait implacable, Dieu faisant ce qu'Il veut de ses créatures, et ce à tout instant de leur vie.

Voir les articles [Création](#) et [Nature](#).

^

Paradis

Pour les musulmans : le paradis est une oasis merveilleuse, où les fidèles trouveront tous les agréments du repos : ombrage, sources et mets délectables, femmes belles et pures, le tout à satiété et pour l'éternité. « *Annonce à ceux qui croient et accomplissent des œuvres pies qu'ils auront des jardins sous les arbres desquels couleront des ruisseaux. Chaque fois qu'ils en recevront quelques fruits, ils s'écrieront : « voilà qui ressemble à ce dont nous étions gratifiés ! » Ces fruits auront l'apparence, en effet, des fruits terrestres. Là, ils auront des épouses purifiées et ils y demeureront éternellement* » (S 2, 25).

Pour les chrétiens : le paradis correspond à la vision béatifique. Là, nous verrons Dieu « *face à face* » (1 Corinthiens 13.12), nous le verrons « *tel qu'Il est* », et alors « *nous Lui serons semblables* » (1 Jean 3.2). Nous nous « résumerons » en Dieu d'un bonheur infini d'être. Le paradis, c'est la contemplation de Dieu dans la vie même de Son Amour.

Commentaire : en islam, le paradis se présente comme une source intarissable de jouissances sensuelles. En bref, le paradis des musulmans est une projection dans l'au-delà

de ce qui, ici-bas, est le plus agréable et le plus recherché. Ce qu'expriment les versets coraniques sur le paradis, c'est l'idéal de la vie vu à travers les yeux du bédouin. Là encore, Dieu demeure absolument transcendant, souverainement inaccessible. Voir article **Hūlūl**.

^

Qadar (prédestination/libre arbitre)

Pour les musulmans : « *Suivant une harmonie divine préétablie, l'homme n'est pas libre de ses actes* » (Cheick Si Boubakeur Hamza, recteur de la grande mosquée de Paris). Par là même, l'homme n'est qu'un instrument agissant selon la volonté divine. L'homme n'agit que par transfert d'action, l'origine de ses actes, en bien comme en mal, relevant de la volonté toute puissante de Dieu : « *Ce n'est pas vous qui avez tué les infidèles. C'est Dieu qui les a tués ! Ce n'est pas toi, Prophète, qui as jeté la poignée de sable ! C'est Dieu qui l'a jetée !* » (S 8, 17). Et « *il n'est pas de péché qu'une âme commette sans que Dieu joue contre elle* » (S 6, 164).

Pour les chrétiens : Dieu n'est pas la cause de nos maux et nous sommes libres de choisir notre voie. Il va de soi, cependant, que la meilleure voie à suivre, la plus authentiquement humaine, est celle qui conduit au bonheur, celle-là même que Dieu nous invite à choisir. « *Dieu a créé l'homme raisonnable en lui conférant la dignité d'une personne douée de l'initiative et de la maîtrise de ses actes. Dieu a laissé l'homme à son propre conseil (Siracide 15.14) pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, en adhérant librement à Lui, parvenir à la pleine et bienheureuse perfection* » (C.E.C., n° 1730).

Difficultés théologiques : pour les chrétiens, la difficulté découle du fait que le mal soit sans que Dieu ne l'ait créé. Ce qui revient à poser un royaume, celui du Mal, à côté et en opposition avec le royaume de Dieu. Face à un tel constat, les musulmans dénoncent une impuissance partielle de Dieu dans Son gouvernement de l'univers ; impuissance théologiquement inadmissible, Dieu étant par définition omnipotent. L'argument musulman faisant de Dieu le créateur du bien comme du mal répond sans ambiguïté à la difficulté des chrétiens d'expliquer que le mal puisse exister sans l'accord de Dieu. Toutefois, voyons ce qu'est le mal avant de trouver judicieux d'en faire une création divine. Le mal ne peut, en effet, ni s'entendre comme un être, ni comme une personne, ni comme une chose, et il n'a pas, par conséquent, d'existence propre. Qu'est-ce donc qu'un non-être, une non-personne, une non-chose, une non-existence ? Si ce n'est une absurdité ! Le mal est absurde, et c'est pourquoi il est enduré comme un mal. Il ne peut avoir été que le fruit d'une révolte, absurde en soi, d'une créature face à son bien. De telle sorte que le mal, qui n'est pas une réalité existante, mais la négation de toute raison d'être, implique cependant un sujet qui endure son absurdité. Or, l'homme n'a pas été abandonné par Dieu à ce supplice du mal. Dieu fait homme, le Christ, est venu à son tour l'endurer, pour le vaincre une fois pour toutes. Sur la Croix et par Sa résurrection, le Christ a libéré l'homme du pouvoir du mal. Telle est la foi chrétienne.

De leur côté, les musulmans éprouvent également une grande difficulté lorsqu'il leur faut expliquer comment Dieu se permet de juger les hommes selon leurs mérites alors que les actions de ces derniers sont prédéterminées par Lui. « *Si, comme tu le prétends, le bien et le mal viennent de Dieu,*

Dieu apparaît injuste. Ce qu'il n'est pas. En effet, si c'est Dieu qui avait prescrit au fornicateur de forniquer, au voleur de voler, et à l'assassin d'assassiner, comme tu le prétends, ces hommes mériteraient une récompense pour leur obéissance à sa volonté. Cela prouve que tes législateurs sont des menteurs et que tes livres sont mensongers, car ils prescrivent d'écorcher le fornicateur et le voleur, qui n'ont fait qu'obéir à la volonté de Dieu, et de tuer l'assassin qu'il faudrait honorer, puisqu'il a accompli la volonté de Dieu » (saint Jean Damascène, *Controverse entre un musulman et un chrétien*, VIII^e siècle). Là réside la difficulté pour l'islam de faire coïncider Justice et Toute-puissance de Dieu. Car le Coran annonce le jugement dernier à venir en même temps qu'il nie toute liberté à l'homme d'agir contre la volonté divine. Alors ? Alors, la réponse est le kasb, dont voici une définition : « *Ce qui dans son acte appartient à l'homme n'est qu'une acquisition (kasb) par quoi l'acte lui est légalement attribué (et imputable), sans qu'il en soit le créateur... Pour le mal comme pour le bien, tout vient de Dieu. Il assiste ceux qu'Il veut diriger dans la voie droite en créant en eux le pouvoir d'obéir. En ceux qu'Il abandonne, dont Il entend sceller le cœur, Il crée le pouvoir de désobéir* » (L. Gardet, *Dieu et la destinée humaine*, 1967). Ainsi Dieu n'a pas créé la désobéissance par les actes eux-mêmes, mais un pouvoir, placé en l'homme, de désobéir, qui conduit à de tels actes. L'intention appartient toujours à Dieu, mais l'acte incombe à l'homme. Ce qui revient à dire que la justice de Dieu s'exercera, au jour du jugement dernier, pour juger les conséquences, quant à elles directement imputables à l'homme, de ce pouvoir de désobéir. Il en va de même pour la récompense des mérites, ceux-ci revenant aux hommes

par le pouvoir que Dieu leur aura conféré d'obéir à Sa loi. Mais il faut encore ici préciser que le kasb est une théorie de la théologie dite kalâm. Or le Kalâm, tout comme la philosophie hellénisante (al-falsafa), tout comme aussi l'expérience mystique (al-tasawwuf), est considéré comme une discipline imparfaite et suspecte aux yeux de l'orthodoxie musulmane. La difficulté de concilier Justice et Toute-puissance de Dieu demeure donc entière. Quoique, du reste, Dieu fait ce qu'Il veut après tout, selon les propres termes du Coran.

Voir l'article [Kalâm](#).

^

Révélation

*« La religion naturelle est pour l'homme un devoir autant qu'un besoin. Autre question maintenant : la religion naturelle suffit-elle ? Certainement oui, s'il n'existe entre Dieu et la créature que les rapports qui découlent de la création. Non, au contraire, si Dieu a établi un nouvel ordre des choses, s'il lui a plu, par un don parfaitement gratuit, d'appeler l'homme à une vie supérieure, à une vie surnaturelle entraînant la connaissance d'autres vérités et d'autres devoirs. Mais il est clair, d'autre part, que, si cette hypothèse s'est réalisée, les hommes n'ont pu l'apprendre que par une révélation divine » (Abbé Boulenger, *Manuel d'Apologétique*, 1923).*

Pour les musulmans : la révélation divine est contenue dans le Coran, dont le texte a été donné sous la forme d'une dictée par Dieu à Mahomet. Durant une retraite dans la solitude, au mois de Ramadân de l'année 612, en la caverne du mont Hirâ', depuis appelé mont de la Lumière, dans les envi-

rons de la Mecque, Mahomet reçut pour la première fois la divulgation d'une sourate (Al-alaq ou « *le caillot de sang* »). Il lui fut répété à plusieurs reprises : « récite » (iqrâ). À partir de ce moment, les révélations s'enchaînent, et groupées par la suite, elles constituent désormais le Coran (Qorân ou « *récitation* »). « *Le mois de Ramadân est celui au cours duquel le Coran fut révélé pour servir de bonne direction aux hommes, d'explication claire aux préceptes divins, de critère à la vérité et à l'erreur* » (S 2, 185).

Pour les chrétiens : la révélation est contenue dans l'Ancien et le Nouveau Testament, au sein des livres desquels Dieu donne à connaître Son mystère. Les rédacteurs des Écritures saintes sont nombreux et couvrent une période de temps vaste. Ils ont cependant en commun une même source d'inspiration, l'Esprit Saint. Malgré une grande diversité, les différents livres des Écritures sont inséparables les uns des autres, car ils se communiquent des réponses et s'illustrent réciproquement.

Historicité de la révélation : il s'agit ici de savoir dans quelle vision du déroulement de l'histoire humaine les révélations chrétienne et musulmane se placent. Quel sens de l'histoire sous-tend la révélation coranique ? Pour l'islam, la révélation est reçue d'un seul tenant et, au cours des différents âges de l'humanité, son contenu fut toujours le même et fut toujours donné dans son intégralité. Le message divin, qu'il fût transmis à Adam, à Abraham, à Moïse, à Jésus ou à Mahomet n'a jamais varié. Seule la malhonnêteté des hommes en a fait dévier le sens et corrompu la réception au cours du temps. C'est pourquoi Mahomet a ce statut particulier : il est le « Sceau des Prophètes », celui par qui, une fois pour toutes, la Loi d'Allah doit s'imposer de manière

irrévocable (voir articles **Écritures** et **Universalisme**). Il n'y a donc pas en islam de notion de progrès de l'humanité dans sa marche vers Dieu, mais une continuelle reprise en main des hommes sous le rapport unique d'une unique révélation.

À l'inverse, pour les chrétiens, la révélation est progressive ; elle prépare les hommes à en recevoir davantage d'âge en âge la lumière. Ainsi les révélations faites dans l'Ancien Testament préparent-elles à celles faites par le Christ dans le Nouveau Testament, qui lui-même ouvre sur le règne de l'Esprit Saint : « *Le Paraclet, l'Esprit Saint, que le Père enverra en mon nom, lui, vous enseignera tout et vous rappellera tout ce que je vous ai dit* » (Jean 14.26). Pour chaque époque à venir, avec l'Esprit Saint, les baptisés participent à la révélation des mystères de Dieu. Dans la foi au Christ et la réception du don de Son Esprit Saint, la révélation est continue en chaque âme chrétienne et, par l'exemple et le rayonnement, proposée à tout contemporain.

L'influence scripturaire : l'islam affirme que Mahomet, lorsqu'il a reçu la révélation du Coran, ne savait ni lire ni écrire. De plus, il n'avait pas eu connaissance des Écritures alors en usage chez les juifs et les chrétiens. Il était donc vierge de toute connaissance monothéiste, ce qui prouve le caractère miraculeux du message qu'il récite autour de lui. « *Avant le Coran, tu ne pouvais lire aucun livre ni tracer une ligne de ta dextre, car alors les négateurs auraient été pris de soupçon* » (S 29, 48). Et : « *Nous savons bien qu'ils disent : « c'est un homme qui l'enseigne ». Or la langue de celui qu'il suspecte d'être ton inspirateur est une langue barbare, tandis que le Coran est en langue arabe claire* » (S 16, 103). C'est donc bien un étranger, juif ou chrétien, qui est ici soupçonné d'avoir pu enseigner à Mahomet son mes-

sage. Or, il s'avère, d'un point de vue historique, que Mahomet avait eu l'occasion, au cours de ses voyages commerciaux, de rencontrer juifs et chrétiens, et même plus simplement, dans les villes d'Arabie même, où d'importantes communautés juives étaient installées et où passaient de nombreux voyageurs chrétiens. De plus, il y a tellement de références aux noms et aux histoires bibliques dans le Coran qu'il est impossible, pour un chrétien, de ne pas y voir un pillage scripturaire. *« La connaissance de la Bible par le Prophète de l'Islam ne fait pas de doute. Médine était une ville à forte implantation juive et Mahomet ne pouvait pas ignorer les livres saints de cette population au milieu de laquelle il était venu vivre après avoir émigré de la Mecque. On raconte même qu'un cousin de sa femme Khadîja, du nom de Waraqa, aurait traduit en arabe les principales péricopes évangéliques. La population de Najrân était en majorité chrétienne au VII^e siècle, et comme les habitants de cette région fréquentaient les foires du Hijâz, Mahomet aurait eu l'occasion d'entendre les homélies de leur évêque Quss b. Sadiya. Enfin, au cours de ses déplacements avec les caravanes de marchands, les occasions ne lui ont pas manqué de rencontrer d'autres chrétiens, nestoriens et monophysites, ou encore syncrétistes du désert. L'accusation de plagiat (de la Bible) n'est pas nouvelle puisque le Coran nous la rapporte déjà (voir S 16, 103 citée plus haut) »* (Le Coz, *Écrits sur l'Islam*, 1992). L'islam a donc pris les devants pour faire face à cette accusation, et l'on sait comment les musulmans gèrent tout à leur avantage cette apparente ressemblance des textes bibliques et coraniques (voir article **Écritures**). Il n'en demeure pas moins exact que l'Arabie préislamique était loin d'être un désert spirituel lors

de l'apparition de Mahomet et que le monothéisme y était largement représenté par des royaumes se reconnaissant du judaïsme et du christianisme, tel le royaume juif de Himyar, ou les colonies éthiopiennes du Yémen. « *Un siècle avant Mahomet, l'Arabie n'est pas un désert, mais une terre déjà largement pénétrée par les grandes religions monothéistes* » (Joëlle Beaucamp, Françoise Briquel-Chatonnet et Christian Robin, historiens et chercheurs au CNRS, article paru en février 1997 dans le n° 207 du magazine *L'Histoire*).

^

Sainte Vierge

Pour les musulmans : d'après le Coran, Marie est la mère de Jésus, enfant qu'elle a reçu, vierge, directement de la puissance de Dieu. « *Nous soufflâmes sur elle Notre Esprit* », explique Allah (Sourate 21, 91). Nul homme n'est intervenu charnellement dans la naissance de Jésus ; naissance qui procède d'une intervention directe d'éternité (le « Kun »). Toutefois, si la mère et l'enfant sont de la sorte tout à fait purs, ils n'en sont pas moins des mortels.

Pour les chrétiens : Marie, toujours vierge, est la mère du Verbe incarné ; elle est la Théotokos, la « Mère de Dieu ». Sa maternité virgine témoigne, tout à la fois, de l'incarnation de Dieu en elle et de la divinité de l'enfant Jésus, car le Christ est à la fois Dieu et homme. La naissance virgine de Jésus est donc pour les chrétiens un signe manifeste de sa divinité.

Points d'achoppement : on retrouve, ici, entre chrétiens et musulmans, la même limite que celle établie pour Jésus. L'Immaculée Conception de Marie et la naissance virgine de Jésus sont reconnues par le Coran, mais elles ne sauraient

dans ce cas prêter à confusion sur la nature de Jésus : pour l'islam, quoique Dieu ait mis en lui sa bénédiction, il demeure un homme, et seulement un homme. Jésus est soumis à Allah, tout comme le fut Marie. Dans le Coran, Marie n'a pas à faire de choix, elle est soumise d'office à la volonté souveraine d'Allah. Tout différemment, dans l'Évangile de saint Luc (Luc, 1.26-38), le « Fiat » de Marie, c'est-à-dire son libre consentement, est irremplaçable : il rachète la désobéissance d'Ève et ouvre la voie du salut à l'humanité en donnant le Christ Jésus au monde. Pour les musulmans, le « Fiat » de Marie n'a aucun sens, car il n'y a, dans l'islam, ni péché originel ni libre arbitre de la créature face à Dieu. On mesurera, dès lors, combien l'Immaculée Conception se trouve dans les deux religions sans autre correspondance qu'une vague notion de pureté, au-delà de laquelle tout se révèle être en opposition.

Pourquoi donc le Coran insiste-t-il sur la naissance virginale de Jésus? : nous avons vu que ce n'était certainement pas pour souligner la divinité du Christ, ce contre quoi les musulmans cherchent à tout prix à se défendre. De fait, cette insistance du Coran au sujet de la maternité virginale de Marie, qui chez les chrétiens a si bon écho – à tel point que ces derniers imaginent un peu vite que les musulmans seraient des chrétiens qui s'ignorent –, a pour raison un différend, non pas sur la nature de Jésus, mais sur la question de l'élection du peuple de Dieu. Si les chrétiens se sentent à l'aise en parcourant ces versets du Coran, c'est parce que ces versets ne les visent pas eux, mais bien plutôt les juifs. En effet, en prouvant qu'un béni de Dieu, qu'un Prophète de surcroît, Jésus, est né, non pas de la chair, mais de la puissance même de Dieu, le Coran apporte la preuve que

l'élection du peuple de Dieu n'appartient pas aux seuls juifs dépositaires de la promesse faite à Abraham, mais qu'elle est offerte à tous les hommes qui se soumettent. Nous touchons, ici, à l'antisémitisme du Coran tout comme à celui des juifs qui font des descendants d'Ismaël, c'est-à-dire des Arabes, des gens exclus de la promesse. Pour les rabbins, seul Isaac hérite d'Abraham la bénédiction de Dieu, et à sa suite le peuple juif en personne et uniquement. C'est à cet antisémitisme anti-ismaïlien que le Coran oppose un autre antisémitisme visant la descendance d'Isaac. Sur la question de l'appartenance au peuple de Dieu, l'islam dénonce, en effet, par la conception virginale de Marie, l'appropriation charnelle par Israël du titre de peuple élu. Car si un homme venu de Dieu ne le fut pas selon la chair d'Isaac, c'est bien là la preuve que l'élection n'est pas enfermée dans la transmission de la race juive. Ce qui est donc en jeu dans le Coran au sujet de l'Immaculée Conception, c'est « *l'encastrement du dessein de Dieu dans la lignée exclusivement charnelle d'Isaac, au détriment non seulement des autres descendants d'Abraham, mais de tous les hommes au mépris des adeptes de la foi d'Abraham. Il s'agit en fin de compte d'une telle assimilation de la race juive au dessein de Dieu, que l'attitude religieuse qui en résulte confine, selon le Coran, à l'idolâtrie... Aussi est-ce à l'égard de cette « carnalisation » extrême du dessein de Dieu sur son peuple que le Coran brandit le signe vengeur de la conception virginale de Jésus* » (Youakim Moubarac, *l'Islam*, in *Bilan de la théologie au XX^e siècle*, T1, 1969).

À ce titre, lire l'article sur **Abraham**, dont descendent, par Ismaël et Isaac, les Arabes et les Juifs.

^

Trinité

Pour les musulmans : Mahomet l'a enseigné : « *Votre Dieu est un Dieu unique. Il n'y a pas d'autre Dieu que lui* » (S 2, 163). Le monothéisme est le fondement même de l'islam. On ne se soumet à Dieu que parce qu'il est Dieu absolument et que rien ne lui échappe, et que donc tout lui est soumis.

Pour les chrétiens : Dieu n'est pas solitaire, mais solidaire. En son essence, une procession opère une danse incessante dans laquelle l'Amour va du Père vers le Fils, et du Fils vers le Père, éternellement. Le mystère de la Trinité donne sur Dieu une lumière extraordinaire ; à savoir qu'Il est une Vérité unique en Trois Personnes : le Père, le Fils et l'Esprit Saint. Le Dieu des chrétiens est un Dieu relationnel, et ce à commencer en Lui-même. Suite à quoi, la Trinité se révèle aux hommes qu'Elle a créés dans l'ordre de cette perfection relationnelle qu'est l'Amour partagé.

Polémique : en islam, la croyance en un seul Dieu ne souffre aucune exception ni révision : « *Croyez en Dieu, en ses prophètes et ne parlez plus de trinité... Dieu n'est qu'Un ! Gloire à lui ! Il est trop haut pour avoir un fils ! À lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre et il suffit comme protecteur* » (S 4, 171). Or les chrétiens ont foi en la Sainte Trinité et en la médiation de Jésus-Christ Sauveur. Face à la foi chrétienne, l'islam dénonce le dogme trinitaire comme une pensée associant à Dieu des égaux, ce qui indigné l'intégrité de sa divinité. « *Quiconque associe d'autres divinités à Dieu, commet un péché infini* » (S 4, 48). En conséquence de quoi, l'associationnisme trinitaire des chrétiens est condamnable d'une réprobation définitive :

– dès ici bas : « *Nous avons suscité entre eux l'inimitié et*

*la haine, et ce jusqu'au jour de la résurrection » (S 5, 14),
– et, au final, en enfer : « Nous livrerons au feu ceux qui
ont refusé de croire à nos versets. Chaque fois que leur peau
aura été consumée, nous leur donnerons une autre en
échange pour qu'ils goûtent au supplice, car Dieu est tout-
puissant et tout-sage » (S 4, 55).*

^

Universalisme

Pour les musulmans : l'islam est une religion à vocation universaliste. Car aucune autre religion n'est acceptable à ses yeux et seul l'islam donne accès au paradis : « *Quiconque recherche en dehors de l'Islam, une autre religion, celle-ci ne sera pas acceptée de lui et dans l'au-delà il comptera parmi les perdants* » (S 2, 85). Sa propagation tient alors lieu d'œuvre de salut et l'islam n'a de terme que dans la soumission de tous les hommes à Dieu. La conquête du monde entreprise à la mort du Prophète en est la preuve. Voir article **Guerre sainte**.

Pour les chrétiens : le Christ lui-même a envoyé Ses disciples dans le monde entier pour propager Sa Bonne Nouvelle et faire parmi tous les hommes, par le baptême, des enfants de Dieu : « *Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit* » (Matthieu 28.19-20). Aujourd'hui encore, l'Église poursuit de par le monde cette mission que lui a confiée le Christ. « *Pourquoi la mission ? Parce que, à nous comme à Saint Paul, a été confiée cette grâce-là, d'annoncer aux païens, l'insondable richesse du Christ (Éphésiens 3.8). La nouveauté de la vie en lui est la Bonne Nouvelle pour*

*l'homme de tous les temps : tous les hommes y sont appelés et destinés. Tous la recherchent effectivement, même si c'est parfois de manière confuse, et tous ont le droit de connaître la valeur de ce don et d'y accéder. L'Eglise, et en elle tout chrétien, ne peut cacher ni garder pour elle cette nouveauté et cette richesse, reçue de la bonté divine pour être communiquée à tous les hommes » (Jean-Paul II, *Redemptoris missio*, 1990).*

Situation conflictuelle : les deux religions, chrétienne et musulmane, sont marquées par une volonté affirmée d'universalisme. Or, leurs théologies se contredisant, leurs visions de la mission au monde se télescopent et s'opposent. Ce que l'histoire jusqu'à nos jours n'a pas manqué d'illustrer sous des formes plus ou moins violentes. Et il ne semble pas que notre époque soit davantage qu'hier susceptible d'échapper à ce contexte d'hostilité pluriséculaire...

^

Verbe

Pour les musulmans : le Verbe, c'est-à-dire la Parole de Dieu, est un livre existant de toute éternité : le Coran. Le Coran est donc éternel. Il est la Parole incréée de Dieu ; seules l'encre et les lettres séparées, avec lesquelles il a été rédigé, sont créées.

Pour les chrétiens : le Verbe est une personne divine : « *Au commencement était le Verbe et le Verbe était avec Dieu et le Verbe était Dieu* » (Jean 1.1). Les chrétiens reconnaissent Jésus comme le Verbe venu parmi nous. Il est la Parole de Dieu faite homme. Ainsi la parole et la chair sont-elles unies en un seul et même témoignage.

Polémique : la question du « Coran Verbe de Dieu et

incr  e » n'a pas   t   sans produire de fortes divergences d'opinions et d'  pres luttes au sein de l'islam naissant. Il s'agissait alors d'affranchir Dieu de tout besoin, et, en particulier, de celui d'une parole. Or le Coran ne peut se comprendre que comme une parole. Mais cette parole est-elle Dieu ? Cela revenait    se rapprocher dangereusement de la d  finition du Verbe des chr  tiens et de leur th  ologie trinitaire ; ce qui n'  tait pas acceptable. Au final, la th  se de l'incr  ation du Coran triompha apr  s que les repr  sentants des doctrines oppos  es eussent   t     limin  s : Jahm mis    mort en 740 et Jaad en 743, qui professaient un Coran cr  e et la n  gation absolue de tout attribut en Dieu. « *Le dogme du Coran incr  e est actuellement un article de foi dans l'islam orthodoxe. Il n'en a pas toujours   t   ainsi, et, au VIII  e si  cle, ce probl  me   tait fortement d  battu pour une double raison : les musulmans voulaient, tout d'abord, se d  marquer des chr  tiens en   vitant que le Verbe de Dieu ne soit assimil   au Logos. Mais il y avait   galement la volont   de refuser des attributs    Dieu, pour mieux affirmer son unit   absolue, al-tawhid, et neutraliser ainsi toute tentative d'ouverture sur le dogme trinitaire* » (Raymond Le Coz, *  crits sur l'islam*, 1992). Cette acceptation du Coran comme Verbe de Dieu, quasi unanime aujourd'hui parmi les musulmans, n'induit nullement un rapprochement avec le christianisme. La parole de Dieu en islam ne saurait   tre une personne divine. La vision chr  tienne du Verbe demeure s  v  rement condamn  e par l'islam sous le terme infamant et r  pr  hensible d'« associationnisme ». Voir l'article **Trinit  **.

^

Zahirisme (exégèse)

Zahir signifie « apparent », et le zahirisme, école théologique, insiste sur le sens apparent du texte coranique, refusant par là même le ta'wil, c'est-à-dire l'interprétation allégorique, et le majaz qui reconnaît la métaphore.

Nous employons, ici, à la lettre Z, le mot Zahirisme pour illustrer la question de l'exégèse. Le zahirisme ne recouvre pas toute l'exégèse coranique ; il représente toutefois l'expression la plus symptomatique pour servir de titre à cet article sur l'interprétation des Écritures saintes.

Dans cet article, nous chercherons à mettre en relief les moyens de l'exégèse pour résoudre les contradictions apparentes des textes sacrés.

Pour les musulmans : très tôt, il est apparu clairement que de nombreux versets du Coran se contredisaient. Loin de s'en émouvoir, l'islam a désigné les versets contradictoires en deux catégories : les nansukh, ou versets abrogés, et les nasikh, versets abrogeants. De telle sorte que, lorsque deux versets s'opposent, l'un abroge l'autre, rendant ainsi au Coran son parfait fonctionnement. Cependant, cette mécanique exégétique n'élimine pas purement et simplement les versets abrogés : ces derniers font toujours partie du Coran ; et bien qu'ils ne fournissent pas la solution la plus achevée, ils peuvent être utiles en cas de situation intermédiaire, soit que l'islam soit encore minoritaire là où il grandit, soit que, politiquement, il soit judicieux d'exposer les principes des abrogés plutôt que ceux des abrogeants qui sont le plus souvent plus nettement radicaux.

Pour le chrétien : le Christ en personne est la mesure des Écritures, Lui qui est le Verbe même par Lequel les Écritures sont saintes. Entre l'Ancien et le Nouveau Testament, les

contradictions trouvent leur solution en la personne de Jésus, dont l'Ancien Testament annonce la venue et l'œuvre de salut : de l'acte créateur du Verbe, dans la Genèse, au Fils de l'Homme marchant sur les nuées dans le Livre de Daniel, tout, oui, tout manifeste, dès les premières lignes de la Bible, l'œuvre du Christ. Le Nouveau Testament apparaît donc comme l'aboutissement de ce qui était annoncé, comme la réalisation de la venue du Sauveur attendu. Ainsi Jésus déclare-t-Il : « *N'allez pas croire que je sois venu abolir la Loi et les Prophètes : je ne suis pas venu abolir, mais accomplir* » (Matthieu 5.17). Jésus est l'Écriture vivante, le Verbe fait chair.

Au sujet des traductions : il n'y a qu'une seule facture du Coran, à l'inverse de la Bible, dont les traductions sont nombreuses. Mais ces traductions bibliques ne peuvent effacer la divine inspiration des textes, et même en donnent-elles à découvrir toujours davantage l'inépuisable richesse. Manifestement, le Coran s'impose comme divin dans son unicité immuable ; tandis que la Bible ne cesse de vivre dans toutes les langues un nouveau miracle du Verbe. Pour les musulmans, le sens du texte coranique est apparent. Pour les chrétiens, le sens biblique est infini de l'infini même de Dieu, jamais épuisée et toujours nouvelle.

Au sujet des abrogés et des abrogeants : comme nous l'avons déjà dit, les versets coraniques peuvent être abrogés ou abrogeants. Cet état du Coran, emprunt de mutabilité, mais non de contradictions, explique, tout à la fois, sa réduction par les abrogeants à la violence comme solution définitive pour convertir à l'islam et sa capacité à apparaître tolérant si l'on ne prend pas garde de distinguer comme abrogés les versets de teneur bienveillante. Ainsi, « *sur 114*

*sourates, il y en a seulement 43 qui ne contiennent ni abrogés ni abrogeants. Cela est naturellement très surprenant, et si inattendu que très peu d'Occidentaux savent qu'une partie significative du Coran est abrogée. Les contemporains de Mahomet étaient tout aussi surpris par ce Coran à géométrie variable. Comment savoir, quand deux versets sont contradictoires, lequel est abrogé et lequel est abrogeant ? C'est une question de date : le dernier prononcé abroge tout ce qui lui est contraire dans les textes antérieurs. Les versets tolérants, notamment celui sur l'absence de contrainte en matière de religion, se trouvent dans la sourate II, qui est mecquoise, c'est-à-dire l'une de plus anciennes. À cette époque l'islam était très minoritaire, et Mahomet menacé de mort. La tolérance était présentée comme un ordre de Dieu parce qu'elle était nécessaire à l'islam naissant. Mais quand l'islam est devenu puissant, le ton a changé. » (Jean-Jacques Walter, *Le Figaro Magazine*, janvier 1999).*

À titre d'exemple de la radicalisation du Coran par les abrogeants, nous donnons, ci-dessous, le cas du verset 53 de la sourate 39 abrogé par le verset 48 de la sourate 4. Pour commencer, écoutons le Cheick Si Boubakeur Hamza, ancien recteur de la mosquée de Paris : « *Dieu est un et seul dans son essence ; mettre en cause son unicité en pensée ou en acte constitue un péché irrémissible, infini comme offense à Dieu infini. Ce verset sert de mise au point au verset 53 de la Sourate XXXIX* » (note de texte sur le verset 48 de la S 4, in *Le Coran, traduction nouvelle et commentaires*, T1, 1972).

Voici le verset 53 S 39 (l'abrogé) : « *Dis : « Ô mes serviteurs ! vous qui avez commis des excès à votre propre*

détriment, ne désespérez point de la miséricorde de Dieu. En vérité, Dieu pardonne tous les péchés, car il est le Clément, le Compatissant par excellence. »

Et voici le verset 48 S 4 (l'abrogeant) : « *Dieu ne pardonne pas qu'on lui associe d'autres divinités. Il pardonne à qui il veut les péchés moins graves que celui-là. Quiconque associe d'autres divinités à Dieu, commet un péché infini.* »

On entrevoit plus clairement le sens de la petite « mise au point » indiquée par le Recteur Boubakeur en note de bas de page de sa traduction du Coran en français...

^

Fin